



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

COMPTE RENDU GT CAPD du 25 avril



- 1/ Stage MFIN (ASH)
- 2/ Promotions 2019 (Hors classe et classe exceptionnelle)
- 3/ CPF (ex DIF)
- 4/ Temps partiel et disponibilité

► Stage MFIN (Module de Formation d'Initiative Nationale)

La circulaire départementale est parue. Vous pouvez la [télécharger >ICI<](#)

Ces stages sont ouverts :

- aux enseignants titulaires de CAPPEI qui souhaitent compléter leur formation initiale
- aux enseignants titulaires d'un CAPASH qui souhaitent accéder à de nouvelles spécialités
- aux enseignants non spécialisés qui souhaitent se former à l'accueil d'enfants handicapés
- aux AESH qui accompagnent des enfants handicapés

Le dossier de candidature doit être signé par l'IEN ASH et doit être renvoyer à la DPE4 (pour les enseignants) et à la DPNE (pour les AESH), au plus tard le vendredi 10 mai.

Suite aux dysfonctionnements de septembre 2019, avec des candidatures non remontées par les IEN et des délais très serrés, les délégués du personnel SNUDI FO ont obtenu une compensation en bonification de points pour les collègues ayant candidatés pour un départ en 2018-2019. Nous sommes en attente du contingent de départs alloués pour l'Académie.

Si vous souhaitez que le syndicat suive votre candidature, adressez-nous un double de votre dossier à contact@snudifo13.org

► Promotions 2019

Accès à la Hors Classe au 1er sept. 2019

La campagne 2019 est ouverte. Vous pouvez vérifier votre dossier sur lprof/Les services/SIAP jusqu'au 30 avril. La candidature est automatique, **il n'est pas nécessaire de candidater**. Les IEN saisiront un avis du 9 au 19/05. Il sera visible sur votre dossier lprof. Vous pourrez alors formuler un recours gracieux pour contester cet avis. **La CAPD est prévue le jeudi 13 juin**. Nouveauté : l'avis DASEN sera conservé durant 3 ans. Nationalement, 3153 collègues accéderont à la Hors Classe, **475 pour les Bouches du Rhône, dont 403 femmes et 72 hommes**.

Accès à la Classe Exceptionnelle au 1er sept. 2019

La campagne 2019 est ouverte. **Vous devez candidater** à partir de lprof/Les services/SIAP. Les IEN saisiront un avis qui sera visible prochainement dans votre dossier. Vous pouvez demander à rencontrer votre IEN pour défendre votre dossier avant que son avis soit définitif. **La CAPD est prévue le jeudi 13 juin**. Nous ne disposons pas encore des quotas d'accession à la CE 2019 pour le vivier 1 et 2

► Congé Personnel de Formation (ex-DIF)

Le CPF remplace le DIF (Droit Individuel à la Formation). C'est un crédit d'heures de formation qui a pour but de faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle pouvant s'inscrire dans le cadre d'une mobilité, promotion ou reconversion professionnelle.

La circulaire rectorale est parue. Vous pouvez la [télécharger >ICI<](#)

Il faut auparavant ouvrir son compte personnel d'activité sur moncompteactivite.gouv.fr
Formulaire de demande à renvoyer jusqu'au vendredi 31 mai

Important : le Secrétaire général a confirmé qu'il n'y aura aucun rattrapage pour le CPF-DIF des années 2017-2018 et 2018-2019 qui resteront donc des « années blanches ». Aucun budget national n'a été alloué à ces actions de formation.

Le SNUDI FO conteste ces économies faites sur le dos des agents et interviendra au niveau du Ministère.

Si vous souhaitez que le syndicat suive votre candidature, adressez-nous un double de votre dossier à contact@snudifo13.org

► Temps partiel et disponibilité

Les délégués du personnel vont être destinataires très prochainement des listings temps partiel et disponibilité.

Depuis l'envoi des recours gracieux, de nombreux collègues ont reçu une réponse positive avec l'acceptation de leur temps partiel pour la prochaine année scolaire.

Nous vous conseillons donc de vérifier vos informations personnelles sur lprof, **partie « Votre dossier » / carrière / modalités de service**

Une question ? Un renseignement ?

Contactez vos délégués
du personnel
SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16
Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17
Franck NEFF - 07.62.54.13.13
Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35
Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32
Catherine PONTVIANNE - 06.76.04.67.69



Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

C'est toujours possible !

Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).
Syndicats de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour
défendre nos droits et garanties statutaires
d'enseignants fonctionnaires d'Etat
sur notre site

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

